

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 4 juin, à 19 heures, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis à la salle des Fêtes de Lapan sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : Mmes ALLOU, BARBIER, CAGLIONI, DUBAUD, DUPRIX, FOURCADE, GARCIOUX, JACQUIN-SALOMON, JOUNEAU, PINCZON DU SEL, RADUGET, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BURLAUD, DE PAULE, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, PERCHET, TALLAN, TALLON.

Suppléant présent : Néant

Pouvoirs : Mme RICHARD à M. MARECHAL et M. FAUCHER à M. ANDRIAU

Absents : Mme JOCHYMS, MM. BONILLO, GAMBADE

Mme CAGLIONI est désignée secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2014, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents:

- **APPROUVE** les rapports du délégataire du service public d'assainissement collectif VEOLIA EAU pour l'exercice 2013, le premier pour la commune de Lignières, le deuxième pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Saint Symphorien et Venesmes et le troisième pour la commune de Levet ;
- **ACCEPTE** de contracter un prêt d'un montant de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre selon les conditions suivantes :
 - o Montant de l'emprunt : 500 000 € ;
 - o Durée : 10 ans ;
 - o Taux fixe nominal : 2.26 % ;
 - o Echéances constantes trimestrielles : 14 000.79 €
- **APPROUVE** le lancement d'une procédure adaptée pour le marché de l'assurance du personnel ;
- **DECIDE** de fixer un tarif horaire forfaitaire de 20 €/h pour la main d'œuvre, 30 €/h pour la main d'œuvre avec le petit matériel compris et 40 €/h pour la main d'œuvre avec gros matériel (pour travaux de terrassement, broyage, transport de matériaux, nacelle et matériels de TP), pour toute intervention conventionnée dans le cadre statutaire.
- **ACCEPTE** de **S'AFFILIER** à l'Agence National des Chèques Vacances au titre des « Chèques Vacances » pour le paiement des prestations du gîte intercommunal;
- **ADOpte** le montant de 20 € par enfant inscrit et par semaine pour « l'été sportif et culturel 2014 » sur le territoire communautaire qui aura lieu du 15 au 18 juillet au gymnase de Lignières et du 11 au 14 août aux mille clubs de Bigny Vallenay ;
- **ACCEPTE** la création d'une régie de recettes à compter du 10 juin 2014 pour le service « Enfance-Jeunesse » afin d'encaisser les produits des manifestations ponctuelles ainsi que pour assurer la gestion et l'exploitation de l'activité culturelle ponctuelle et temporaire de la Communauté de Communes.
- **OPTE** pour une répartition « dérogatoire libre » du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et **DECIDE** de répartir la différence entre le solde du FPIC Ensemble Intercommunal 2014 (146 611 €) et le montant perçu par la Communauté de Communes pour l'année 2013 (97 470 €) entre les communes membres selon les modalités de répartition du FPIC de droit commun ;
- **ACCEPTE** les modifications du Règlement Intérieur de l'accueil périscolaire multi-sites ;

- **ACCEPTE** le transfert de rédaction de l'acte authentique de vente d'une partie de la parcelle de terre cadastrée section A n° 1741 « Lotissement Les Chargnes » sur la commune de Vallenay, en l'étude notariale de Maître Valérie PREVOST sis 20 Avenue Nationale à Levet (18 340), notaire rédacteur des présentes;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h15.